

**Domaine communal - Chemin des Planches - Acquisition de terrain
à Mme MOUNIE Annie**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Mme MOUNIE Annie est propriétaire d'un terrain situé dans une zone d'urbanisation ultérieure (1NA) où la Ville a déjà acquis une propriété de près de 12 ha. Elle a donné son accord pour céder à la Ville, au prix de 68 000 F, sa parcelle située chemin des Planches et cadastrée section RS n° 82 pour une surface de 68 a 53.

Ce terrain est libre de toute location ou occupation mais fait l'objet d'une réserve d'usufruit au profit de Mme MOUNIE Yvonne Marie qui est d'accord pour abandonner son droit.

Me CREUZY, Notaire à Baume-les-Dames, interviendra à l'acte.

La dépense sera imputée sur le chapitre 908.0.210.81024.30400.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à cette acquisition et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.